

Le Conseil Municipal de Solignac s'est réuni à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale en date du 14/10/2024, sous la présidence de M. Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Début du conseil : 18h30

Présents : Mmes, BAYLE, BOURGER, CARLIER, COIGNAC, DUPIN, FERNANDES, GUITARD, MM CHAZELAS, COLDEBOEUF, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD, RIBOULET.

Absents et excusés :

Claire MOURNETAS, procuration donnée à Nathalie COIGNAC
Maryvonne COMES, procuration donnée à Jean-Pierre CHAZELAS
Claude GOURINCHAS procuration donnée à Caroline BOURGER
Aurélien BRUNET procuration donnée à Nicole BAYLE
Martine FOURGEAUD procuration donnée à Nicole DUPIN

Nicole BAYLE a été élue secrétaire de séance.

Session ordinaire

1. Validation des procès-verbaux du 11 juillet et du 13 septembre 2024,

FINANCES

2. Admission en non-valeur titres de recette années 2021-2022-2023
3. Demande de subvention au titre des CTD – extension ALSH/DOJO 2eme tranche
4. Demande de subvention au titre des CTD – rénovation du court de tennis

AFFAIRES GENERALES

5. Choix MO réhabilitation école Val de Briance
6. Validation APD repoussée au 30/10
7. Signature d'une convention de partenariat avec Limoges Métropole relative à la plantation d'un réseau bocager
8. Autorisation de signature d'une convention dans le cadre du projet alimentaire territorial
9. Autorisation de signature d'une convention avec Limoges-Métropole pour la pose d'arceaux de stationnement vélos.
10. Questions diverses

FINANCES

2. Admission en non-valeur titres de recette années 2021-2022-2023

Sur proposition de M. le Trésorier par mail explicatif du 17 septembre 2024, il convient de délibérer sur les admissions en non-valeur de titres de recettes antérieurs qui sont irrécouvrables. Il nous précise que le refus de vote des Non-Valeur entraîne une insincérité budgétaire car il ne permettrait pas de rendre le résultat budgétaire cumulé conforme à la réalité financière de la collectivité (le résultat budgétaire cumulé actuel comprend des sommes que nous ne pourrions pas encaisser). L'admission en non-valeur permet de corriger cette distorsion en rendant plus sincère le résultat budgétaire cumulé de fin d'exercice. Il nous rappelle qu'il est maintenant possible de prendre une délibération autorisant l'ordonnateur à admettre en non-valeur, sur simple décision, les listes dont les créances irrécouvrables unitaires sont inférieures à 100 € :

- FACTURATION GARDERIE montant : 19.62€ ;
- REMBOURSEMENT CHAUFFAGE montant : 0.03€ ;
- FACTURATION CANTINE, montant : 19.20€.

Délibéré à l'unanimité 2024DEL039

3. Demande de subvention au titre des CTD – extension ALSH/DOJO 2eme tranche

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre des CTD 2025 auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, dans le cadre des travaux d'extension de l'ALSH, de la construction d'un dojo et de la pose de panneaux photovoltaïques.

L'architecte en charge du marché nous propose un avant-projet définitif pour les travaux répartis comme suit :

<u>PROJET</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Montant subvention demandée</u>
Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'ALSH – avenue Saint Eloi	46 000€	9 200€ soit 20%
Extension de l'ALSH – avenue Saint Eloi - 2eme tranche	913 500€	137 025€ soit 15%
Installation d'un dojo – avenue Saint Eloi – 2eme tranche	742 500€	148 500€ soit 20%
Honoraires MO SPIRALE	168 400€	33 680€ soit 20%
Frais d'études préalables – frais annexes et frais d'ingénierie annexes	56 451€	11 290.20€ soit 20%
TOTAL	1926 851€	339 695.20€ soit 18%

Délibéré à l'unanimité 2024DEL040

4. Demande de subvention au titre des CTD – rénovation du court de tennis

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre des CTD auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, dans le cadre des travaux de rénovation du court de tennis se trouvant au niveau du Pont Rompu à Solignac.

Nous avons reçu un devis de l'entreprise Groupe SAE pour un montant HT de 36 031.80 €. Nous demandons une subvention à hauteur de 20% c'est-à-dire 7 206,36 € pour un reste à charge de 28 825.44 € HT.

Délibéré à l'unanimité 2024DEL041

AFFAIRES GENERALES

5. Choix MO réhabilitation école Val De Briance

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de réhabilitation des écoles du Val de Briance pour lequel il y a lieu de procéder à la nomination d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui aura en charge la réalisation des plans, le dossier de consultation des entreprises et le suivi de ce chantier.

Seul le cabinet Spirale Nicolas BALMY répondu à l'offre et a transmis un devis pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération : niveau de rémunération 30 200 € soit 15,10 %. (mission de base et mission d'exécution complète) complétée d'un montant forfaitaire de 1600 € HT pour la mission OPC.

Délibéré à l'unanimité 2024DEL042

6. Validation APD repoussée au conseil du 30/10/2024

7. Signature d'une convention de partenariat avec Limoges Métropole relative à la plantation d'un réseau bocager

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Limoges Métropole Communauté Urbaine accompagne les communes qui souhaitent mettre en place un réseau bocager favorable aux chiroptères dans le cadre de la mise en œuvre des actions de la Trame Nocturne sur leurs parcelles communales.

Ce projet fait partie intégrante des mesures proposées dans le cadre des plans d'actions de la Trame Nocturne qui visent à améliorer les continuités écologiques nocturnes sur le territoire de Limoges Métropole.

Ce type d'aménagement sur des terrains à forte valeur écologique relève de la compétence de Limoges Métropole (préservation et mise en valeur de la biodiversité) et intervient à ce titre en tant que maître d'ouvrage de l'opération ; Il vous est demandé d'autoriser le maire à signer une convention avec Limoges Métropole Communauté Urbaine qui a pour objet :

- D'autoriser Limoges Métropole à occuper temporairement le domaine privé communal en vue de procéder à des plantations dans la mise en œuvre d'un réseau bocager ;
- De définir les engagements et le partenariat des deux parties en vue d'assurer la gestion écologique pérenne et conservatoire des plantations implantées sur les parcelles de terrain suivantes : AA0022, 0043, AD0374 lieu-dit le cimetière.

Délibéré à l'unanimité 2024DEL043

8. Autorisation de signature d'une convention dans le cadre du projet alimentaire territorial

Dans le cadre de la sollicitation du Fonds de concours de Limoges Métropole pour l'achat d'une armoire froide et des bacs de rangement (cf délibération 35 du 11/07/2024), il est nécessaire de signer une convention. Il est demandé au conseil d'autoriser le maire à signer cette convention.

Délibéré à l'unanimité 2024DEL044

9. Autorisation de signature d'une convention avec Limoges-Métropole pour la pose d'arceaux de stationnement vélos.

La municipalité souhaite implanter des arceaux de stationnement pour vélos à l'école Val de Briance et devant le pôle jeunesse. Limoges-Métropole s'engage à fournir et à poser ces arceaux mais en reste propriétaire. La commune s'engage à signaler toute casse ou dégradation du matériel pour que Limoges Métropole puisse intervenir.

Il vous est demandé d'autoriser le maire à signer une convention avec Limoges Métropole Communauté Urbaine pour ce projet

Délibéré à l'unanimité 2024DEL044

10. Questions diverses

Stéphane COLDEBOEUF : La barrière pour les camping-cars est-elle en place ?
Programmation des cartes SIM prévue pour début novembre.

Information de Christian RIBOULET, d'un dépôt sauvage de végétaux au Bois Pataud.

Un manque de place au Moulin pour la Fabrique pendant la période SoliArt avec les expositions.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et les informations et questions diverses ayant été traitées, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30

**Le Maire,
Alexandre PORTHEAULT**

**La secrétaire de séance,
Nicole BAYLE**



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Bayle', written over a horizontal line.